

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 14 novembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel

ÉTAIENT PRESENTS :

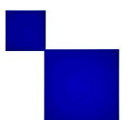
M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Labbé, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum, Mme Attia, M. Ayyadi, Mme Choulet, Mme Dellac, Mme Denis, M. Kergoat, M. Kern, Mme Paul, M. Chabani

ÉTAIENT EXCUSES :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine
Mme Valleton donnant pouvoir à Mme Paul
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Hervé
M. Chevreau donnant pouvoir à M. Prudhomme
M. Beudet donnant pouvoir à Mme Labbé
M. Fourcade donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
Mme Piétri donnant pouvoir à Mme Coppi

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Hanotin, M. Taïbi, Mme Cerrigone, M. Monany, Mme Magrino



Délibération n° 2019-XI-50 du 14 novembre 2019

RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LE SOUTIEN DU DÉPARTEMENT AUX PARTENAIRES ASSOCIATIFS EN 2018

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport de son président,

après en avoir délibéré,

- DONNE ACTE à M. le président du conseil départemental de la présentation du rapport annuel 2019 sur le soutien du Département aux partenaires associatifs en 2018.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

